

Le rôle de la propriété intellectuelle dans la renaissance industrielle de l'Europe

Par António CAMPINOS
Président de l'OEB

Cet article souligne la nécessité d'une renaissance industrielle en Europe et explore comment la propriété intellectuelle peut aider nos économies à surmonter la crise de la Covid-19. Les petites et moyennes entreprises (PME) innovantes sont des moteurs majeurs de croissance en Europe, il est donc plus important que jamais de les soutenir. L'OEB aide les PME à commercialiser leurs idées en les sensibilisant à la propriété intellectuelle, en partageant les connaissances et les statistiques sur les brevets et en s'engageant depuis longtemps en faveur du brevet unitaire, qui rendra les droits de propriété intellectuelle plus accessibles. L'article explique également pourquoi l'OEB est un fournisseur de premier choix en matière de protection par brevet et décrit les mesures prises par celui-ci pour soutenir ses utilisateurs pendant la crise de la Covid-19. Il souligne également l'importance de la coopération avec les autres offices nationaux de la propriété intellectuelle pour trouver des solutions intelligentes et durables à la crise et construire un système de propriété intellectuelle encore plus solide.

A l'heure où nous envisageons l'après-Covid-19, l'ampleur de la transformation causée par la pandémie reste floue. Une chose est cependant certaine : la Covid-19 a non seulement entraîné la perte tragique de vies humaines, mais elle a aussi conduit à une perturbation généralisée des chaînes logistiques mondiales et à des périodes de confinement prolongées qui font payer un lourd tribut à l'économie européenne. Avec une baisse attendue du PIB dans tous les grands pays européens, notamment celui de la France (- 11,4 %⁽¹⁾), de l'Allemagne (- 6,6 %) et du Royaume-Uni (- 11,5 %), les perspectives économiques sont loin d'être favorables.

Alors que nous nous efforçons de trouver des moyens de faire face à une donne économique radicalement modifiée, il est plus que jamais nécessaire de faire appel à l'ingéniosité, à la recherche et aux inventions. Heureusement, l'innovation fleurit, avec l'émergence d'une multitude de nouvelles technologies prometteuses pouvant contribuer à un avenir économique plus brillant. Selon l'une des études que nous avons menées récemment avec l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO), les secteurs industriels faisant un usage intensif des droits de propriété intellectuelle (DPI) constituent un moteur extraordinaire pour nos économies na-

tionales et pour l'économie européenne. Ces secteurs génèrent en effet 45 % du PIB de l'Union européenne⁽²⁾. En France, ils représentent presque 43 % du PIB, ainsi que plus de 6,4 millions d'emplois directs.

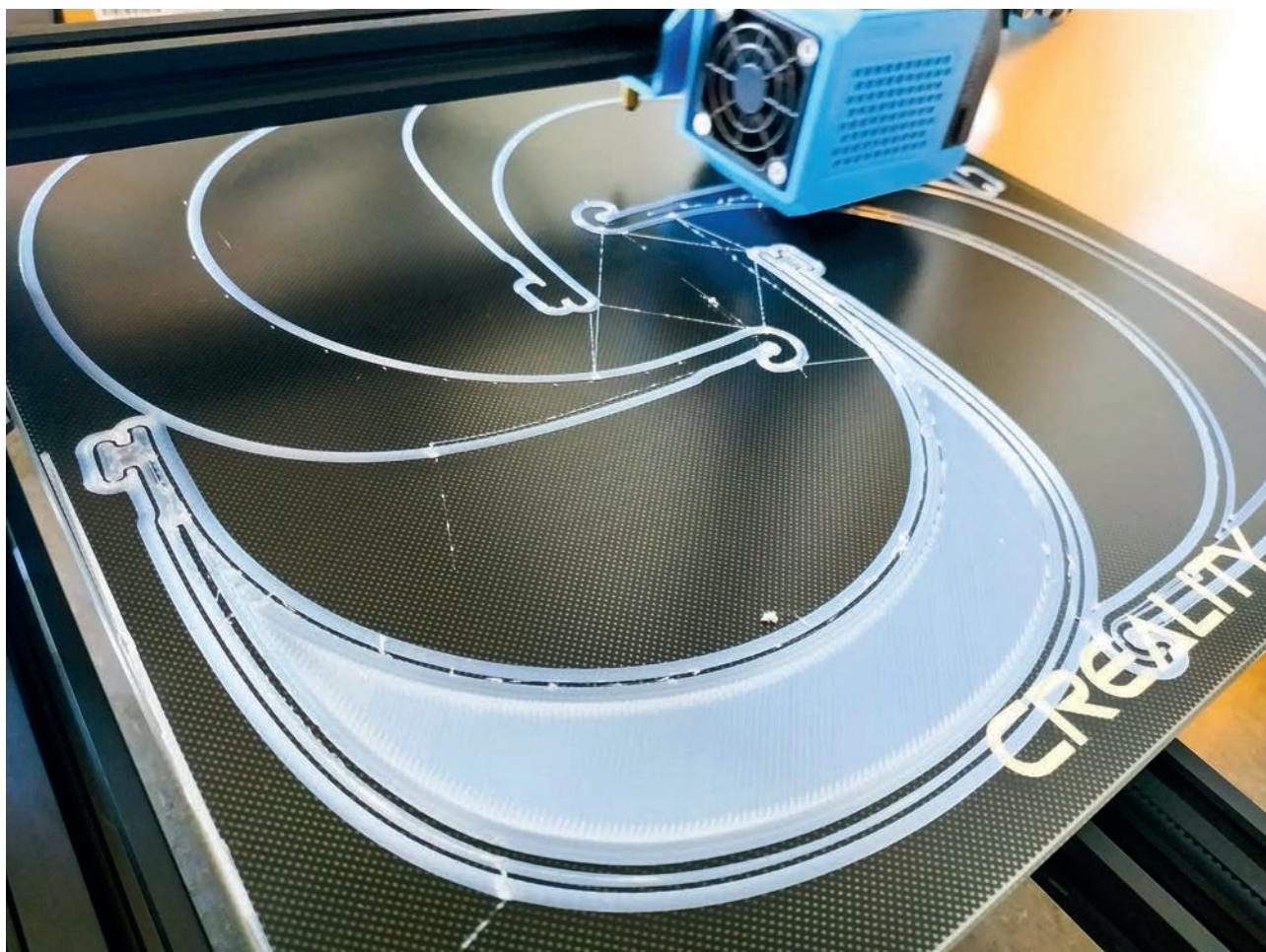
En continuant d'investir dans la recherche et le développement et en protégeant leurs activités par des DPI, ces secteurs sortent renforcés des crises, dont ils se remettent de surcroît plus rapidement. Les secteurs faisant un usage intensif des DPI sont en effet plus résilients aux chocs économiques. En 2009-2010, ce sont ces acteurs industriels qui, en contribuant de manière croissante au PIB malgré le ralentissement de l'activité économique, nous ont aidés à surmonter la crise financière.

Dans ces conditions, il est primordial que nous apportions à ces secteurs, en particulier aux petites et moyennes entreprises (PME), tout le soutien dont elles ont besoin en ces temps difficiles. Selon une étude menée en 2019⁽³⁾, la probabilité qu'une PME connaisse une forte

(2) « Les secteurs à forte intensité de DPI et les résultats économiques dans l'Union européenne », projet mené conjointement entre l'Office européen des brevets et l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle, septembre 2019 (troisième édition).

(3) « Entreprises à forte croissance et droits de propriété intellectuelle : profil des DPI des PME à fort potentiel en Europe », projet conduit conjointement entre l'Office européen des brevets et l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle, mai 2019.

(1) Prévisions de l'OCDE de juin 2020.



Impression en 3D de structures de visières de protection dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de coronavirus au Portugal.

« En juillet de cette année, l'Office européen des brevets (OEB) a publié une étude globale sur l'impression 3D, une technologie novatrice qui pourrait révolutionner le secteur de la fabrication. Pendant la crise liée à la Covid-19, il s'est avéré que cette technologie a pu sauver des vies, car elle a permis de produire rapidement à l'échelle locale du matériel médical, allant des équipements de protection individuelle aux valves pour masques respiratoires. »

croissance augmente de 25 %, lorsqu'elle a déposé au moins une demande de brevet auprès de l'OEB. L'étude révèle aussi que les PME possédant des portefeuilles de droits de PI parviennent plus facilement à attirer le capital-risque, à développer leurs activités, à conclure des accords de licence et à trouver des partenaires à l'échelle internationale. Cependant, les entreprises ne peuvent exploiter ces avantages appréciables que si elles peuvent s'appuyer sur des DPI solides et fiables.

Nos économies ne récolteront tous les fruits de la PI que si les brevets que nous proposons sont de la plus haute qualité. Depuis quarante ans, l'OEB s'efforce de fournir de tels brevets. Un brevet de haute qualité se distingue notamment par la délimitation précise du produit ou procédé innovant qu'il protège. Dans ce sens, un brevet est comparable à la clôture d'une maison. Cette clôture doit être solide et sûre. Si elle délimite un trop grand périmètre, autrement dit si le brevet est trop vaste et propose une protection excessive, il existe un risque réel de voir se créer des monopoles temporaires, et donc de voir déferler une vague de litiges. La tâche des examinateurs de l'OEB

consiste par conséquent à rechercher l'essence même de l'innovation dans chaque demande de brevet, à déterminer la nouveauté et l'activité inventive et à accorder une protection ciblée. Parce que seuls les brevets de haute qualité – c'est-à-dire ceux avec les plus petits périmètres – offrent aux utilisateurs individuels la sécurité juridique nécessaire, sans étouffer l'innovation au niveau industriel.

Continuité des activités et Covid-19

La délivrance de brevets de haute qualité reste notre priorité à l'OEB, mais notre réponse à la crise liée à la Covid-19 nous incite à faire encore plus. L'OEB a toujours été une organisation dynamique, mais la situation actuelle accélère le rythme des changements. En faisant un meilleur usage des technologies, nous parvenons à protéger la santé de nos agents, tout en assurant la continuité des activités pour les utilisateurs.

Ainsi, en avril 2020, nous avons commencé à tenir sous forme de visioconférences toutes les procédures orales s'inscrivant dans le cadre de l'examen. Lancée pour la

première fois en 1998, cette solution n'avait jamais été utilisée à une aussi grande échelle. Avec plus de neuf cents procédures orales prévues jusqu'à fin décembre 2020, il s'agit là d'un tournant majeur, pour nous comme pour nos utilisateurs.

Quand la crise s'est déclarée en mars, nous sommes en outre passés rapidement d'un examen sur papier des demandes de brevet à un processus presque entièrement numérisé. En deux semaines seulement, notre service informatique a mis en place une nouvelle organisation électronique qui a permis à la très grande majorité de nos agents de télétravailler en toute efficacité.

Vers une « nouvelle normalité »

Il est vrai que notre Plan stratégique 2023 nous a donné une longueur d'avance pour répondre avec succès aux défis liés à la Covid-19. Dans sa version définitive adoptée en juin 2019 après d'intenses consultations avec les parties prenantes, ce plan stratégique jette les bases d'un changement de grande envergure à l'OEB. Il définit cinq objectifs recouvrant des domaines clés de notre activité, notamment la transformation numérique, l'engagement en faveur de la qualité, la consolidation du système du brevet européen et la pérennisation de l'organisation.

2019 a été non seulement l'année de lancement du plan, mais aussi celle où l'OEB a engagé les premières étapes d'un lourd travail de transformation visant à faire de cette vision une réalité. Les projets pilotes de numérisation de la procédure de délivrance des brevets, le passage à des architectures *cloud* ainsi que l'amélioration des outils basés sur l'intelligence artificielle ont permis à l'OEB d'accomplir des progrès rapides dans de nombreux domaines. Un aplanissement hiérarchique et la mise en place de structures agiles et collaboratives ont également donné plus d'autonomie à nos agents et accéléré la prise de décision. Globalement, ces mesures ont renforcé la capacité de l'OEB à gérer la crise liée à la Covid-19.

Notre objectif est de faire en sorte que, pour la suite, les progrès réalisés dans le cadre du Plan stratégique 2023, et les mesures mises en œuvre face à la Covid-19, soient profitables aux utilisateurs du système de brevet. Entre-temps, l'OEB élaborera, en étroite concertation avec son personnel et les parties prenantes, une stratégie relative à une « nouvelle normalité », qui nous aidera à répondre aux besoins en perpétuelle évolution des utilisateurs, et à encourager l'innovation afin de stimuler la croissance économique dans un nouvel environnement socio-économique.

Les droits de PI : une passerelle vers la création de valeur économique

Bien que le processus de mise au point de notre stratégie ne fasse que commencer, il est déjà évident que la priorité sera donnée à certains aspects clés. Le premier consiste à accompagner nos utilisateurs pour qu'ils puissent commercialiser plus facilement leurs idées. Il s'agit tout d'abord de sensibiliser tous les acteurs à la PI et de faire progresser les échanges de connaissances techniques. En tant qu'organisation de service public, l'OEB est résolu

à partager son riche fonds de connaissances dans le domaine des brevets. Ses bases de données représentent la collection de littérature brevets et non-brevets la plus vaste au monde. Avec 120 millions de documents brevets et 1,5 milliard de documents techniques (dont 3,9 millions concernent des normes), Espacenet, notre plateforme gratuite et publique, est pour les inventeurs une ressource inestimable, que nous continuerons de développer et d'étoffer à l'avenir.

En dehors de ses bases de données, l'OEB apporte également son soutien à un réseau de plus de trois cents centres PATLIB (centres d'information brevets) dans l'ensemble des États membres. Ces centres fournissent des conseils d'experts sur les brevets et d'autres droits de PI, en particulier aux PME et aux universités. Le travail de ces centres a indéniablement contribué à l'augmentation constante des demandes de brevets déposées ces dernières années auprès de l'OEB par de petites entreprises et de petits instituts de recherche.

À l'avenir, l'OEB étudiera comment valoriser le potentiel de ce réseau en aidant les centres PATLIB à jouer un plus grand rôle en matière de commercialisation. En proposant plus que de simples recherches de brevets, les centres PATLIB peuvent faciliter le parcours d'une idée, de sa naissance dans un laboratoire de recherche ou dans une PME innovante, jusqu'à la réalisation d'un produit performant et rentable. En bénéficiant de conseils d'experts sur la commercialisation des droits de PI et sur le transfert de technologies, les utilisateurs, en particulier les PME, auront davantage de moyens à leur disposition pour agir, ce qui aura à son tour pour effet de contribuer à la création de valeur économique.

Outre le soutien apporté aux centres PATLIB, l'OEB publie régulièrement des statistiques et comptes-rendus sur les brevets relatifs aux technologies émergentes, par exemple les chaînes de blocs, la fabrication additive et les technologies vertes. Ainsi, en juillet de cette année, l'OEB a publié une étude globale sur l'impression 3D, une technologie novatrice qui pourrait révolutionner le secteur de la fabrication. Pendant la crise liée à la Covid-19, il s'est avéré que cette technologie a pu sauver des vies, car elle a permis de produire rapidement à l'échelle locale du matériel médical, allant des équipements de protection individuelle aux valves pour masques respiratoires.

Les connaissances en matière de brevets se présentent également sous la forme de statistiques et d'analyses. En sa qualité d'office des brevets pour l'Europe, l'OEB se situe à l'avant-garde du progrès technique. Disposant d'un accès unique aux données de brevets, il est également à même d'assurer une veille économique sans égale sur les toutes dernières tendances technologiques, à la fois dans les trente-huit États membres et dans le monde entier. Utilisateurs et parties prenantes peuvent ainsi prendre de l'avance en se préparant aux tendances à venir et en tirant parti de celles-ci.

En identifiant les pôles d'innovation en Europe selon leur situation géographique et leur domaine, nous pouvons aussi suivre l'évolution des technologies émergentes,

évaluer les forces et les faiblesses des écosystèmes d'innovation régionaux ou sectoriels en Europe et permettre aux décideurs politiques d'encourager l'innovation de manière ciblée.

Un brevet unitaire pour l'Europe : rendre les droits de PI plus accessibles

Les dessins ou modèles communautaires enregistrés et les marques de l'UE existent respectivement depuis le début des années 1990 et des années 2000. Il reste à créer un brevet unitaire pour parfaire cet ensemble.

Le brevet unitaire permettra d'obtenir une protection dans vingt-six ⁽⁴⁾ États membres de l'UE au maximum, *via* le dépôt d'une seule et unique demande à l'OEB. Il promet de nombreux avantages aux utilisateurs : une protection territoriale vaste et cohérente, un respect des droits plus uniforme *via* la juridiction unifiée du brevet et des taxes annuelles favorables aux entreprises, avec notamment des taxes réduites pour les PME. Les inventeurs rentreront donc davantage dans leurs frais, la procédure sera moins complexe et les coûts connexes seront moindres.

Ce projet, à l'étude depuis des décennies, vient de franchir une étape supplémentaire vers sa concrétisation : en juin, le gouvernement allemand a présenté un nouveau projet de loi visant à ratifier l'Accord relatif à une juridiction unifiée du brevet. Cette ratification ouvrira la voie au brevet unitaire, qui lèvera toutes les barrières institutionnelles empêchant encore une protection par brevet à l'échelle de l'UE, et créera un véritable marché unique européen pour les technologies.

Mieux répondre aux crises grâce à une coopération plus étroite

Le brevet unitaire est un exemple, parmi beaucoup d'autres, des grands avantages que la coopération internationale peut apporter aux utilisateurs. À l'avenir, l'OEB s'attachera à coopérer plus étroitement que jamais avec ses partenaires, dans tous les domaines, afin d'améliorer et de renforcer le système mondial de PI.

Conformément à notre Plan stratégique 2023, nous avons lancé un nouveau cadre de coopération ambitieux avec les États membres. Après douze mois de consultations approfondies, nous avons mis au point un cadre reposant sur quatre piliers : connaissances et qualité, convergence des pratiques, partage du travail et coopération informatique. Les activités de notre vaste catalogue de coopération recouvrent des domaines, tels que la qualité des données, la recherche, l'information brevets et la sensibilisation aux brevets, ainsi que le soutien aux mandataires agréés. Les États membres de l'OEB ont indiqué qu'ils apprécient en particulier le cadre établi pour les nouvelles bases financières sur lesquelles il repose et ses procédures simplifiées, ainsi que pour son renforcement du processus consultatif et surtout sa flexibilité globale qui s'avère primordiale en période de crise.

La pandémie de Covid-19 a certes exercé une forte pression sur le système de PI cette année, mais elle permet aussi à nos offices de trouver des terrains d'entente pour concrétiser nos priorités essentielles, de s'adapter et d'avancer ensemble. Une coopération plus étroite nous a toujours rendus plus efficaces dans le passé et nous sommes convaincus qu'elle portera ses fruits à l'avenir. En relevant les défis avec nos offices partenaires, tels que l'INPI, et en trouvant des solutions multilatérales, nous pouvons transformer les obstacles en nouvelles opportunités et procurer des avantages à long terme aux utilisateurs du système de PI.

Utiliser la PI pour forger un avenir durable

Dans les décennies à venir, la prospérité de l'Europe dépendra indéniablement d'avancées technologiques comme la 5G, la biométrie, les chaînes de blocs, l'Internet des objets ou l'intelligence artificielle. Les systèmes d'intelligence artificielle devenant plus sophistiqués et créatifs, nous voyons même émerger des inventions générées par des machines.

En janvier 2020, l'OEB a rejeté deux demandes de brevets qui désignaient comme inventeur un système d'intelligence artificielle nommé DABUS. La prolifération de ce type d'inventions pourrait toutefois nécessiter de réviser la Convention sur le brevet européen, afin de tenir compte de ces avancées technologiques.

Qu'elle prenne la forme d'un brevet unitaire ou d'un brevet européen, c'est une solide protection conférée par des droits de PI, et en particulier par des brevets de grande qualité, qui assurera notre pérennité et stimulera les investissements européens dans de nombreux domaines stratégiques. L'OEB étudie déjà comment il peut contribuer à la nouvelle stratégie de la Commission européenne pour une Europe verte et numérique, qui soit compétitive à l'échelle mondiale.

Les défis d'aujourd'hui sont les opportunités de demain

La vision que nous avons aujourd'hui de l'avenir ne ressemble en rien à ce que nous pouvions imaginer il y a seulement quelques mois. La crise liée à la Covid-19 transforme tous les aspects de la société, y compris la PI, et notre gestion de cette crise définira la réalité de demain. Comme nous l'avons vu, cette crise accélère considérablement la transition numérique dans toute la communauté de la PI. Alors qu'une reprise s'annonce, nous devons reconnaître cette opportunité et la saisir.

À l'OEB, nous sommes convaincus qu'un dialogue ouvert et des consultations régulières aboutiront à des solutions plus intelligentes. Si nous parvenons à travailler ensemble pour surmonter les bouleversements et les tragédies causés par la crise de la Covid-19, nous bénéficierons alors de grandes opportunités de renforcer notre système de PI et de faire de la renaissance industrielle de l'Europe une réalité.

(4) Au moment de la rédaction de cet article en juillet 2020.